



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Personnel

Question écrite n° 3295

Texte de la question

M. Pierre Albertini attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur le retard pris par la publication des décrets constituant le cadre d'emplois des agents de police municipale. Alors que toutes les filières de la fonction publique territoriale sont désormais dotées de statuts, la police municipale paraît être la seule à en attendre encore la publication. Cette situation est d'autant plus paradoxale que le nombre des agents de police municipale n'a cessé de s'accroître et que les intéressés ont aujourd'hui le sentiment d'être les oubliés de la fonction publique locale. Sachant que des projets de décrets ont été déjà rédigés et qu'ils ont reçu l'assentiment des organisations professionnelles représentatives, il souhaite savoir s'ils seront mis en œuvre dans le délai le plus rapide possible.

Texte de la réponse

Conscient de la place et du rôle des polices municipales, le Premier ministre a confié, sur proposition du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, une mission d'étude et d'examen approfondi de ce dossier à M. Patrick Balkany, député des Hauts-de-Seine. Seront notamment et prioritairement abordées les questions relatives aux missions mais aussi au recrutement, à la formation et au statut des policiers municipaux. C'est pourquoi il a paru opportun de différer la publication des décrets portant statut particulier des fonctionnaires de la police municipale dans la rédaction qui avait été soumise au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale le 10 février dernier. Ces projets seront reexaminés en tant que de besoin au vu des conclusions auxquelles le Gouvernement aboutira à l'issue des travaux de la mission susmentionnée.

Données clés

Auteur : [M. Albertini Pierre](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3295

Rubrique : Fonction publique territoriale

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 1993, page 1893

Réponse publiée le : 20 septembre 1993, page 3082